

Inquiétante évolution du nombre de postes à l'Etat

Actualités
vaudoises

N°32 – 23 mai 2025

Les préoccupations relatives à l'agilité et à l'efficacité de l'Etat sont plus que jamais légitimes, alors que les comptes 2024 rappellent l'urgence d'une meilleure maîtrise des charges, salariales notamment.



Le phénomène des effectifs administratifs croissants n'est pas que vaudois, puisqu'au plan suisse le secteur public emploie désormais environ un million d'équivalents temps plein (ETP), en augmentation de 170'000 depuis 2011. Quant au canton de Vaud, il compte désormais quelque 20'300 fonctionnaires dans l'administration cantonale (hors UNIL et CHUV). Comme indiqué dans l'émission Forum de RTS Première le 21 mai 2025, les ETP ont crû de 13% entre 2018 et 2024, alors que dans le même temps, la population vaudoise n'augmentait que de 7%. Le pourcentage de fonctionnaires par habitant est chez nous supérieur à Zurich ou Berne par exemple. Il en va de même de la part des dépenses publiques en proportion du PIB cantonal. Par ailleurs, rien que sur les trois dernières années, la masse salariale de l'Etat (hors UNIL et CHUV) a augmenté de CHF 58 millions entre 2021 et 2022 (+ 2,2%), CHF 84 millions entre 2022 et 2023 (+ 3,2%) et CHF 138 millions (+ 5%) entre 2023 et 2024 (pour atteindre CHF 2,876 milliards). Sur les derniers 5% d'évolution, 2,2% correspondent à des augmentations d'ETP et le budget 2025 en prévoit encore 1,8% de plus (+ 348,2).

Indispensable réaction

Tout cela est très problématique alors qu'il s'agit désormais pour l'Etat de Vaud de vivement réagir face à l'augmentation de ses charges structurelles. Plusieurs interventions parlementaires peuvent être des sources d'inspiration et proposent des pistes intéressantes. Il y a par exemple les deux postulats Fabrice Moscheni et Cédric Weissert récemment pris

en considération par le Grand Conseil (23_POS_77 et 23_POS_78). Le premier demande au Conseil d'Etat de fournir un rapport sur la manière dont il compte, sur une moyenne glissante sur cinq ans, limiter la croissance du nombre des ETP de la fonction publique afin qu'elle soit inférieure ou au maximum égale à la croissance de la population. Le second demande de réaliser un audit de l'efficacité des ETP au sein de l'Etat de Vaud, département par département; de proposer des pistes afin de couvrir les missions de l'Etat sans passer par la systématique d'augmentation des ETP; de dresser un rapport comparatif avec des cantons présentant de mêmes similitudes.

A noter, comme le rappelait l'an passé la députée Florence Gross dans sa question 24_QUE_26, qu'en 2014 déjà, le député Guy-Philippe Bolay suggérait, dans une motion transformée en postulat, de cadrer l'évolution d'effectifs en utilisant des indicateurs tels que PIB et évolution démographique...

Des exemples ailleurs

A noter aussi le récent dépôt par le député Jean-Claude Favre d'une interpellation 25_INT_59 visant à comprendre les raisons de l'écart avec le canton du Valais, qui «parvient à optimiser 267 postes sans licenciement, en simplifiant son administration et en renforçant son efficacité». Selon un communiqué de l'Etat du Valais du 10 avril 2025, il a «lancé un programme de mesures touchant l'ensemble de l'administration cantonale. Il s'agit à

Suite au verso

«Il s'agit pour l'Etat de Vaud de vivement réagir face à l'augmentation de ses charges structurelles.»

terme de libérer au minimum 5% des ressources actuelles pour les affecter à des tâches nouvelles ou prioritaires. Le temps ainsi dégagé doit permettre d'absorber l'augmentation des missions du canton et de limiter ainsi la création de nouveaux postes de travail. Aucun licenciement n'est prévu.»

D'autres cantons peuvent aussi être cités. Le Grand Conseil jurassien a accepté le 16 avril une motion demandant au gouvernement d'atteindre un effectif de 100 EPT en moins d'ici à 2030. A Fribourg, le Conseil d'Etat a récemment mis en consultation un programme d'assainissement des finances cantonales 2026-2028, devant apporter près de CHF 490 millions, en diminuant les dépenses et en augmentant les recettes. A Genève, ensuite d'un référendum, la population devra se prononcer en septembre sur deux modifications législatives prévoyant, lors de budgets déficitaires, de maîtriser les engagements (un budget de fonctionnement qui présente un excédent de charges ne peut prévoir, par rapport au budget précédent, une augmentation nette d'ETP), respectivement les charges (le budget ne peut présenter un excédent de charges que si l'augmentation totale des charges, en pourcent par rapport au budget précédent, n'excède pas la variation annuelle de la population du canton).

Le Conseil d'Etat doit maintenant s'employer à rendre le canton de Vaud plus efficient et faire en sorte d'infléchir plusieurs tendances, en revoyant par exemple certaines politiques qui créent des automatismes dans les dépenses. Puisse-t-il se rappeler que l'un des trois axes prioritaires de son sacro-saint Programme de législature 2022-2027 s'intitule «Cohésion, proximité et agilité de l'Etat».

Olivier Rau

Impressum

Editeur :
Fédération patronale
vaudoise (FPV)
Rédacteur responsable :
B. Müller

Route du Lac 2
1094 Paudex
Case Postale 1215
1001 Lausanne
T +41 58 796 33 00
info@centrepatronal.ch

La reproduction de nos articles est soumise à autorisation. Dans tous les cas, il s'agit de mentionner la source («Actualités vaudoises de la FPV»), ainsi que la date de parution.

GRAND CONSEIL, GRANDE IDÉE

Billet d'humeur

Le député Romain Bellotti (UDC) interpelle le Conseil d'Etat, qui n'a pas de pratique stable et cohérente des consultations publiques. Cet instrument permet pourtant d'obtenir des prises de position et des remarques des milieux concernés par un projet, permettant ainsi de déceler de potentielles difficultés et d'en améliorer sa qualité. Au niveau fédéral, il est encadré par une loi spécifique et son usage est systématique. Pour le député, les problèmes actuels du bouclier fiscal, modifié sans consultation, démontrent la nécessité de disposer d'un processus de consultation clair.

Il rappelle à juste titre que l'ancien député Guy-Philippe Bolay avait déposé une motion à ce sujet en mars 2020, acceptée à l'unanimité par le Grand Conseil. Soumis à un délai d'une année, le Conseil d'Etat avait indiqué en 2022 que l'objectif était que la réforme intervienne au début de la prochaine législature. Celle-ci coure depuis bientôt trois ans mais rien n'a encore été fait. L'exécutif traîne décidément des pieds dans plusieurs dossiers.

Baptiste Müller